Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 5 avril 2023

DEL_20230405_03

Nombre de Conseillers

En exercice De présents De votants 29

20 L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril,

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents :

Claude AUFORT - Dominique MAHE-VINCE - Jean-Louis LELIEVRE Gilles BRIAND - Laurence FREMINET - Hervé MORICE - Emilie CORDIER Denis ROULAND - Myriam LEROUX (départ à 20h30) Stéphanie BURNEL - Eric MEIGNEN - Cécile OLIVIER - Benoît PICHARD Laurence DUPONT - Jessica NICOLAS - Jean-Pierre LE CROM Thierno DIALLO - Didier NOUZILLEAU - Michel CONANEC Aurélie LEGUNEHEC (départ à 20h00).

Objet:

Budget Principal

Affectation du résultat 2022 pour 2023

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

2

6 avril 2023

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Sébastien WAIRY a donné son pouvoir à Gilles BRIAND,
- Stanislas FONLUPT a donné son pouvoir à Emilie CORDIER,
- Yannick BEAUVAIS a donné son pouvoir à Hervé MORICE,
- Alain DESMARS a donné son pouvoir à Eric MEIGNEN,
- Aurélie LEGUNEHEC a donné son pouvoir à Michel CONANEC (départ à 20h00),
- Myriam LEROUX a donné son pouvoir à Jean-Pierre Le CROM (départ à 20h30),

Et que la convocation avait été faite le 29 mars 2023 Absents: Elodie LEBOT, Magali MACE, David PELON, Françoise HAFFRAY, Cécile NICOLAS

Mme Cécile OLIVIER a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Exposé,

Il y a lieu dans le cadre de la Comptabilité M14, d'affecter les résultats de l'exercice, sur le budget primitif 2023.

Il faut rappeler que dans le cadre du budget primitif 2023, une ligne de virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement est prévue.

Il est proposé d'affecter au final, au vu de l'excédent cumulé de fonctionnement (2 829 850,07 €) un montant de 2 500 000€ de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (compte 1068 'excédents de fonctionnement capitalisés)

De plus, les affectations suivantes sont proposées :

- Dans les recettes de fonctionnement, reprise d'une partie du résultat de fonctionnement (compte 002) pour : 329 850,07 €
- o Dans les dépenses d'investissement, reprise du solde d'exécution de la section d'investissement reporté (compte 001) pour 0 €

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le 17/04/2023

ID: 044-214402109-20230405-DEL_20230405_03-BF

Synthèse de l'affectation du résultat

Opérations	Montant
Excédent cumulé de fonctionnement	2 829 850,07
Capitalisation en Investissement - Article 1068	2 500 000,00
Reprise en fonctionnement - Article 002	329 850,07
Résultat cumulé d'investissement Report en Recette d'investissement - Article 001	1 457 603,71

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter le résultat tel que figurant dans le tableau ci-dessus,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU l'avis de la commission Finances en date du 28 mars 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE DECIDE

- Article 1 : D'affecter le résultat tel que figurant dans le tableau ci-dessus,
- **Article 2** : D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de cette délibération.

Voix pour	21
Voix contre	0
Abstentions	3

Transmis à M. le Sous-Préfet le : Reçu par M. le Sous-Préfet le :

Retour en Mairie le :

Publié ou affiché le :

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le 17/04/2023

ID: 044-214402109-20230405-DEL_20230405_03-BF

Pour extrait conforme Le Maire Glaude AUFORT